

Section 31

Hommes et milieux : évolution, interactions.

Motion : contrats doctoraux

Dans un contexte de diminution drastique de l'emploi chercheurs, et donc d'une précarisation accrue des métiers de la recherche, la section 31 souligne la contradiction d'ouvrir des contrats doctoraux CNRS. Ces contrats ne sont pertinents et rentables que si un recrutement renforcé y est associé.

La section s'inquiète de l'avenir de ces jeunes chercheurs et de l'attractivité de nos organismes de recherche dans un contexte de concurrence internationale accrue. Les docteurs quitteront le domaine de la recherche ou, dans le meilleur des cas, iront dans des organismes de recherche à l'étranger.

On peut, dès lors, s'interroger sur les retombées de cet investissement pour la recherche. Ne serait-il pas plus utile de dédier cette somme à l'environnement des recherches des entrants ?

Isabelle THERY-PARISOT
Présidente de la section

Motion adoptée le : 15/11/2018
16 votants [16] oui, [0] abstention, [0] non

Destinataires :

- Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Alain SCHUHL, directeur général délégué à la Recherche
- Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'InEE
- François Joseph RUGGIU, directeur de l'InSHS
- Marie-Claude LABASTIE, secrétaire générale du SGCN
- Bruno CHAUDET, président du conseil scientifique du CNRS
- José Miguel SANCHEZ PEREZ, président du conseil scientifique de l'InEE
- Cécile MICHEL, présidente du conseil scientifique de l'InSHS
- Olivier COUTARD, président de la CPCN